

DEMANDE D'INSCRIPTION

Dans le cadre de la modernisation et de la dématérialisation des procédures au sein de la Direction des Services Départementaux de L'Éducation Nationale (DSDEN) des Yvelines, ces services ont mis en place un formulaire unique à disposition des parents d'élèves, via la plateformes « démarches simplifiées ». Ainsi depuis début janvier 2020, vous pouvez faire votre demande d'inscription sur le site cité ci-dessous :

<http://acver.fr/inscription-colleges-78>

Cette démarche s'adresse aux parents d'élèves souhaitant une affectation dans un collège des Yvelines suite à un changement de situation (Déménagement, etc...)

Pour compléter cette demande vous aurez besoin de joindre un justificatif de domicile et le dernier bulletin de notes de l'élève.

Cette démarche ne concerne pas les futures inscriptions en 6^{ème}.

Pour connaître votre collège de secteur vous pouvez consulter l'outil de consultation du conseil départemental des Yvelines : <http://acver.fr/sectorisation78>

Les élèves bénéficiant des dispositif Ulis (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) ou SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) doivent contacter directement la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) des Yvelines.

Contact : 0139236000

Dans le cas d'une demande de dérogation, si vous pensez pouvoir bénéficier d'une priorité pour situation de handicap ou nécessité de prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé vous devrez avoir contacté les services médicaux de la DSDEN des Yvelines avant de finaliser votre demande.

Par téléphone au 01 39 23 63 20

Par Email : ce.ia78.sante@ac-versailles.fr

Cette démarche est gérée par :

- Service de la scolarité - Division de la vie scolaire (DVSCO1)
Direction des services départementaux de l'éducation nationale des YVELINES - DSDEN78
19 avenue du Centre
78280 GUYANCOURT
- Par email : ce.ia78.dvSCO@ac-versailles.fr
- Par téléphone : [0139236207](tel:0139236207)
- Horaires : les services de la Direction des Services Départementaux des Yvelines sont ouverts au public du lundi au vendredi
le matin de 9:00 à 12:00. L'après-midi de 14:00 à 16:00

Conservation des données :

- Dans demarches-simplifiees.fr : 36 mois
- Par l'administration : 36 mois